

Facture n°	Etablie le
------------	------------

Contrat d'achat photovoltaïque n°	vente totale <input type="checkbox"/>	vente surplus <input type="checkbox"/>
Période de facturation	du	au

Coordonnées Producteur		Coordonnées Acheteur	
Société	_____	Nom	SCIC OYA ÉNERGIES
Nom Prénom	_____	Adresse	8, rue André Ampère
Adresse	_____	Code Postal	81400
Code Postal	_____	Commune	CARMAUX
Commune	_____	Tél	05.63.79.22.00
Tél	_____	Mail	accueil.producteur@ova-energies.fr
Mail	_____	SIRET	91047442800026
SIRET	_____	TVA Intracommunautaire	FR 05910474428
TVA Intracommunautaire	_____		
Adresse du site de production	Détail adresse	_____	-
	Code Postal	_____	-
	Commune	_____	-

Compteur de production	PRM N°	_____	
Date du nouveau relevé du :	_____	Valeur du nouvel index (P1) :	_____
Date ancien relevé du :	_____	Valeur de l'ancien index (P2) :	_____
		Production (P1 - P2) :	_____ - kWh

Compteur de contrôle de non-consom.	N°	_____	
Date du nouveau relevé du :	_____	Valeur du nouvel index (A1) :	_____ -
Date ancien relevé du :	_____	Valeur de l'ancien index (A2) :	_____ -
		Production (A1 - A2) :	_____ - kWh

Production de kWh livrés (net des auxiliaires) : Pnet = (P1-P2) - (A1-A2)	_____ - kWh
---	-------------

Plafond annuel de l'énergie livrée, donné de l'article 5 du contrat	_____ kWh
---	-----------

Montant de la facture			
Production livrée en kWh jusqu'au plafond :	_____	au tarif de _____ cts €	Soit un montant de : _____ - €
Production livrée en kWh au-delà du plafond :	_____	au tarif de _____ cts €	Soit un montant de : _____
Prime à l'investissement si vente surplus	_____		Soit un montant de : _____ - €
TVA non applicable de l'article 293 B du C.G.I.			Montant total _____ - €

Conditions de règlement: Cette facture est payable au plus tard 30 jours à compter de sa date d'envoi. A défaut de paiement intégral dans le délai contractuel, hors le montant contesté, les sommes dues seront majorées de plein droit, en application de la Loi n° 92-1442 du 31 sur la base du taux d'intérêt légal multiplié par trois (en application de la loi du 4 août 2008), ce taux étant celui du dernier jour du mois précédant l'émission de la facture. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur à notre égard d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.	Modalité de paiement : Virement bancaire IBAN :
---	---